

Cuba signe avec les États-Unis et le Mexique 2 accords sur leurs limites maritimes



La Havane, 19 janvier, (RHC).- Cuba a signé séparément ce mercredi avec les États-Unis et le Mexique deux traités sur la délimitation de la plateforme continentale dans le polygone ouest du Golfe du Mexique, au-delà des 200 miles nautiques.

En vertu de ces traités, les trois pays partageant une frontière commune dans cette zone du Golfe du Mexique, ont une certitude juridique pour l'exercice de leurs droits et de leur souveraineté sur cette zone.

La zone maritime en question comprend une superficie de quelque 20 mille kilomètres carrés entre les côtes du Yucatan, de la Louisiane et du Nord-ouest de Cuba.

Le 29 mai 2009, Cuba avait présenté devant la Commission des Nations Unies sur les Limites de la Plateforme continentale, un document démontrant la prolongation naturelle de sa plateforme continentale au-delà des 200 miles maritimes sur cette zone du Golfe du Mexique.

Par la signature de ces accords, Cuba, les États-Unis et le Mexique délimitent leur plateforme continentale conformément au droit international.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/nacionales/118920-cuba-signe-avec-les-etats-unis-et-le-mexique-2-accords-sur-leurs-limites-maritimes>



Radio Habana Cuba